



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38100) – 197 Cours de la Libération (montée 189)

APPARTEMENT de type F4, au 9^{ème} étage, d'une superficie de 67,77 m2, avec cave.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 10 MAI 2022 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MERCREDI 4 MAI 2022 de 14 heures à 15 heures par le
ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier SYNDICAT SECONDAIRE LIBERATION
situé 197 cours de la libération 38100 GRENOBLE, représenté par son syndic en exercice l'agence
AGDA IMMOBILIERE, SAS, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 393369863, dont le
siège social est situé 69 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de ses
représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,**

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la commune de GRENOBLE (38100), 197 cours de la Libération, dans un ensemble immobilier
dénommé syndicat secondaire libération, cadastré section HI numéro 1 et plus particulièrement les lots
561 et 495.

Lot 561 : un appartement type F4 et les 67/10000èmes de la copropriété.

Lot 495 : une cave et les 1/10000èmes de la copropriété.

- Un appartement de type F4, au 9^{ème} étage, d'une superficie de 67,77 m², avec cave.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 28 Juin 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 20.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.